

## ÉVALUATION DE L'UNITÉ :

Centre d'Études et de Recherches de Sciences  
Administratives et Politiques  
CERSA

## SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES :

Université Panthéon – Assas Paris II

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018**  
VAGUE D



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Philippe Auvergnon, Président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

## PRÉSENTATION DE L'UNITÉ

<b>Nom de l'unité :</b>	Centre d'Études et de Recherches de Sciences Administratives et Politiques
<b>Acronyme de l'unité :</b>	CERSA
<b>Label demandé :</b>	UMR
<b>Type de demande :</b>	Renouvellement à l'identique
<b>N° actuel :</b>	7106
<b>Nom du directeur (2017-2018) :</b>	M. Michel BORGETTO
<b>Nom du porteur de projet (2019-2023) :</b>	M. Michel BORGETTO

## MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

<b>Président :</b>	M. Philippe AUVERGNON, Université de Bordeaux
<b>Experts :</b>	M. Younes HADDADI, Université Lille 2 (représentant des personnels d'appui à la recherche) M. Nicolas KADA, Université Grenoble-Alpes M <sup>me</sup> Hélène MICHEL, Université de Strasbourg M. Erik NEVEU, IEP de Rennes (représentant du CoNRS) M. Jean-Luc PISSALOUX, IEP de Lyon (représentant du CNU)
<b>Conseiller scientifique représentant du Hcéres :</b>	M. Marc PICHARD
<b>Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :</b>	M. Olivier GAUTIER, CNRS M. Sylvain-Karl GOSSELET, CNRS M <sup>me</sup> Sandrine LEFRANC, CNRS M. Guillaume LEYTE, Université Paris II

## INTRODUCTION

### HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

Le CERSA est né dans les années soixante dans un contexte de développement en France de la science administrative que cette unité a largement contribué à structurer en jouant notamment un rôle d'interface entre le monde de la recherche et celui des administrations publiques. L'unité a connu une reconfiguration au tout début des années 2000 avec l'arrivée de chercheurs en science politique. Son champ disciplinaire s'est alors élargi aux politiques publiques, singulièrement aux formes de l'action publique dans les sociétés contemporaines dans une approche clairement interdisciplinaire (droit-science politique-sociologie). C'est cette identité renouvelée qui a donné au CERSA une place aussi originale que majeure dans le paysage scientifique. Le changement de direction qui est intervenu en 2012, M. Jacques CHEVALIER passant le relai à M. Michel BORGETTO, s'est inscrit dans la continuité.

Le CERSA est hébergé dans les locaux loués par l'Université Paris II (10, rue Thénard – 75005 Paris). Ces locaux de 280 m<sup>2</sup> comportent : une salle de réunion, une salle de documentation, sept bureaux.

### DIRECTION DE L'UNITÉ

Le directeur de l'unité est M. Michel BORGETTO ; son directeur adjoint est M. Yves SUREL.

### NOMENCLATURE HCÉRES

SHS2\_1 Droit

SHS2\_2 Science politique

### DOMAINE D'ACTIVITÉ

Au cours de la période de référence (2012-2017), l'activité du CERSA a été organisée autour de quatre axes. Le premier a concerné les transformations des cultures et modèles administratifs consécutives au développement des processus de réforme administrative (programme « Cultures, modèles et réformes administratives »). Un second axe de recherche a porté sur l'inflexion des politiques publiques en matière de santé et de protection sociale (programme « Politiques sanitaires et sociales »). Le troisième axe a été consacré aux conséquences de la construction européenne sur les systèmes politiques (programme « Européanisation des systèmes politiques »). Enfin, un quatrième et dernier axe s'est attaché à l'impact de la diffusion des technologies de l'information et de la communication sur l'évolution du Droit (programme « Droit et complexité à l'heure du numérique »).

### EFFECTIFS DE L'UNITÉ

Composition de l'unité	Nombre au 30/06/2017	Nombre au 01/01/2019
<b>Personnels permanents en activité</b>		
Professeurs et assimilés	8	8
Maîtres de conférences et assimilés	10	10
Directeurs de recherche et assimilés	1	1
Chargés de recherche et assimilés	3	3
Conservateurs, cadres scientifiques (EPIC, fondations, industries, etc.)	0	0

Professeurs du secondaire détachés dans le supérieur	0	0
ITA, BIATSS autres personnels cadres et non-cadres des EPIC	4	4
<b>TOTAL personnels permanents en activité</b>	<b>26</b>	<b>26</b>

<b>Personnels non-titulaires, émérites et autres</b>		
Enseignants-chercheurs non titulaires, émérites et autres	2	
Chercheurs non titulaires (dont post-doctorants), émérites et autres	3	
Autres personnels non titulaires (appui à la recherche)	0	
Doctorants	32	
<b>TOTAL personnels non titulaires, émérites et autres</b>	<b>37</b>	
<b>TOTAL unité</b>		
	<b>63</b>	

## AVIS GLOBAL SUR L'UNITÉ

L'unité présente un bilan scientifique très positif tant en ce qui concerne l'animation scientifique, l'encadrement doctoral que les publications, d'un point de vue quantitatif comme qualitatif. Elle s'impose comme un lieu ayant une identité forte où s'exprime de façon particulièrement féconde une interdisciplinarité en actes entre le droit et la science politiques secondairement la sociologie. Cette unité se caractérise par ailleurs par l'existence d'une véritable convivialité partagée par un large noyau central, due manifestement à sa direction et à la construction d'un environnement de travail « confortable » eu égard aux standards français et plus particulièrement parisiens : locaux, ressources, personnels d'appui. Il s'agit également d'une unité où, de façon discrète, incrémentale, les thématiques se sont fortement renouvelées sans perte de qualité.

L'unité pourrait gagner à exercer plus explicitement une réflexion sur son avenir. Celui-ci, sans être inquiétant, demande peut-être une anticipation plus marquée ; la manière fort sommaire dont la matrice SWOT du dossier d'autoévaluation a été remplie, le peu de propos autocritiques entendus lors de la visite, peuvent être des indices d'une sorte de confort, d'assurance que « tout va très bien ». Indiscutablement l'unité va très bien, mais cela ne doit pas empêcher de penser à certaines échéances et à de possibles difficultés. Cela peut passer, sans céder à la bureaucratie, par une vie « institutionnelle » plus dense, plus régulière (assemblées générales, conseils de laboratoire). Une attention particulière doit être apportée au développement de la recherche contractuelle, à l'internationalisation et à la visibilité internationale des travaux.

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

